

ALES, le

07 NOV. 2022

LA PREFÈTE DU GARD

Sous-préfecture d'Alès

Bureau des collectivités territoriales
et du développement local

FCTVA

Courriel : pref.fctva@gard.gouv.fr

**LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL
DES FINANCES PUBLIQUES DU GARD**

à

Mesdames et Messieurs les maires
Mesdames et Messieurs les présidents
des syndicats intercommunaux et
mixtes

Mesdames et Messieurs les présidents
des CCAS et autres établissements
publics

figurant dans l'annexe ci-jointe

Objet : Automatisation du Fonds de compensation de la T.V.A.(FCTVA) – collectivités de droit commun – FCTVA 2023 sur CA 2021

Référence : Loi de finances pour 2021.

P.J. : - Arrêté du 17 décembre 2021 modifiant l'arrêté du 30 décembre 2020 fixant la liste des comptes éligibles ;

- Arrêté du 30 décembre 2020 fixant la liste des comptes éligibles à la procédure de traitement automatisé ;

- Circulaire du 15 février 2021.

La loi de finances pour 2021 a prévu une automatisation progressive du FCTVA.

La réforme est entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2021 et concernait alors les EPCI à fiscalité propre et les communes nouvelles. En 2022, elle s'est étendue aux collectivités relevant du régime de versement N-1.

Enfin en 2023, l'automatisation s'applique aux bénéficiaires relevant du régime de versement N-2.

La réforme consiste à automatiser la gestion du FCTVA par recours à une base comptable des dépenses engagées et mises en paiement. Ainsi la procédure d'instruction, de contrôle et de versement sera quasi-intégralement dématérialisée.

L'objectif est de simplifier et d'harmoniser les règles de gestion du FCTVA.

Cela constitue en effet une mesure de simplification importante pour votre collectivité. Désormais les données relatives aux factures enregistrées dans l'application

HELIOS et entrant dans l'assiette automatisée sont transmises à l'application d'automatisation de la gestion du FCTVA (ALICE : Automatisation de la Liquidation des Concours de l'Etat).

Néanmoins, certaines dépenses éligibles au FCTVA ne peuvent être traitées de manière automatisée. Il subsiste donc le recours à des états déclaratifs dont vous trouverez en pièce jointe le modèle au format modifiable. Ainsi, ces états vous permettront de déclarer les dépenses à ajouter et/ou à retirer de l'assiette des dépenses éligibles.

Les états déclaratifs devront être renseignés en prenant soin de détailler les comptes tels que : libellé de la dépense, numéro de mandat, de compte et le montant.

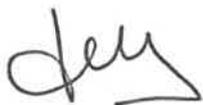
Il vous appartient de prendre connaissance avec la plus grande attention, de la circulaire du 15 février 2021, des arrêtés du 17 décembre 2021 et du 30 décembre 2020 fixant la liste des comptes éligibles à la procédure de traitement automatisé joints à la présente lettre.

Les documents listés ci-dessous devront être transmis par courriel avant le 31/12/2022 (pour les envois volumineux, préférez l'utilisation de France Transfert <https://francetransfert.numerique.gouv.fr/upload>) :

- états déclaratifs 2-A, 2-B et 2-C renseignés ou portant la mention « néant » ;
 - factures inscrites aux comptes 615221, 615231 et 615232 en dépenses de fonctionnement ;
 - factures relatives à l'achat de véhicules ;
 - factures liées aux travaux d'éclairage public (dépenses d'investissement).
- Afin d'en faciliter le traitement, les factures devront être nommées en précisant le numéro de mandat.

Vos interlocuteurs restent à votre disposition par courriel à l'adresse pref-fctva@gard.gouv.fr pour toute information complémentaire.

La Préfète,



Marie-Françoise LECAILLON

L'Administrateur Général des Finances Publiques,



Frédéric GUIN

Liste des bénéficiaires Droits communs FCTVA – COMMUNES

Aigaliers
Aigremont
Aigues vives
Aigues-Mortes
Aimargues
Allègre les Furnades
Alzon
Anduze
Aramon
Argilliers
Arpaillargues
Arphy
Arre
Arrigas
Aubais
Aubussargues
Aujac
Aujargues
Aulas
Baron
Beauvoisin
Bernis
Bez et esparon
Bezouze
Blandas
Blauzac
Boisset-et-Gaujac
Bonnevaux
Bordezac
Bouquet
Bourdic
Bragassargues
Brignon
Cabrières
Caissargues
Campestre-et-luc
Carsan
Causse-begon
Chamborigaud
Codognan
Codolet
Collias
Collorgues
Comps
Concoules
Congenies
Connaux
Conqueyrac
Corbès
Corconne
Cornillon
Crespian
Cros
Deaux
Dions
Dourbies
Estezargues
Euzet les bains
Flaux
Foissac
Fons Outre Gardon
Fons sur Lussan
Fontanès
Fontarèches
Gagnières
Gajan
Garrigues Sainte Eulalie
Gaujac
Générac
Généragues
Issirac
Jonquières-Saint-Vincent
L' Estrechure
La Bruguière
La cadriere et cambo
La Calmette
La capelle et Masmolène
La roque sur ceze
La Rouvière
La Vernarède
Lamelouze

Lanuejols
Laudun l'Ardoise
Laval Saint Roman
Le cailar
Le Garn
Le Grau du roi
Le Pin
Lecques
Lédenon
Lédignan
Les Mages
Les Plans
Lézan
Logrian-Florian
Malons et Elze
Mandagout
Martignargues
Maruejols les Gardon
Maressargues
Mejannes le Clap
Meyrannes
Mialet
Milhaud
Mons
Montagnac
Montaren et St Médiers
Montclus
Monteils
Montfaucon
Montpezat
Moulezan
Moussac
Nages et Solorgues
Navacelles
Orsan
Pommiers
Pont-Saint- Esprit
Ponteils et Bressis
Potelières
Pougnadoresse
Poulx
Pouzilhac
Puechredon
Pujaut
Quissac
Ribaute les Tavernes
Rivieres
Robiac-Rochessadoule
Rochevide
Rodilhan
Rousson
Saint Bazely
Saint bonnet de salendrinque
Saint Bonnet du Gard
Saint bresson
Saint Chaptès
Saint Dézèry
Saint etienne des sorts
Saint felix de pallieres
Saint Génies de Malgoires
Saint Hilaire de Brethmas
Saint Hippolyte de Montaigu
Saint Jean de Ceyrargues
Saint Jean du Gard
Saint Jean du Pin
Saint Just et Vacquières
Saint laurent d'Aigouze
Saint laurent des arbres
Saint Laurent la Vernède
Saint Mamert du Gard
Saint marcel de careiret
Saint Martin de Valgalgues
Saint Maximin
Saint michel d'euzet
Saint Paul les Fonts
Saint Quentin la Poterie
Saint victor la coste
Saint Victor les Oules
Saint- julien de peyroias
Saint- nazaire des Gardies
Saint-Alexandre

Saint-Bres
Saint-Denis
Saint-Jean de Crieulon
Saint-Julien de Cassagnas
Saint-Laurent de Carnols
Saint-Paulet de Caisson
Saint-Theodorit
Saint-Victor de Malcap
Sainte Anastasie
Sainte croix de caderle
Salazac
Salinelles
Sardan
Saumane
Sauve
Sauveterre
Savignargues
Saze
Sénéchas
Servas
Souviagnargues
Tharax
Théziers
Thoïras
Tornac
Tresques
Uchaud
Uzès
Vabres
Vallabrègues
Vallérargues
Vauvert
Venejan
Verfeuil
Vergèze
Vers-Pont du Gard
Vézènobres
Vissec

Liste des bénéficiaires Droits communs FCTVA – SYNDICATS

SMAGGA	SI AMENAGEMENT DE L'ESPEROU	SM DU SCOT DU GARD RHODANIEN
SMIRITOM	SM GRAND SITE DE NAVACELLES	SIVU MAISON DE L'EAU
SIVU POLE SANTE BIEN ETRE	SM PAYS VIGANAIS AIGOUAL CEVENNES VIDOURLE	SIVU DU VACQUIÈRES
SMTBA (syndicat mixte des transports du bassin d'ALÈS)	SIVOM DU MOYEN RHONY	SIVOM DU CANTON DE LASALLE
SI ECOLE MAT DE VEZENOBRES et DEAUX	SIA DES TERRES DU BASSIN MOYEN DU VISTRE (OU SEABMV)	SI AEP DE LASALLE
SIRP ALLEGRE – BROUZET NAVACELLES	SM DES NAPPES COSTIERES ET VISTRENQUE	SM DFCI du Salaves Sommiérois
SI COMMUNAL GARDONNENQUE	SIVU PROTECTION DES SITES ET COUTUMES CAMARGUAISES	SI AEP DU CAUSSE NOIR
SIVU DFCI du Mont Bouquet	SIVU MASSIF DE CHAMBORIGAUD	SI DES EAUX DE LA VALLEE DE LA GLEPE
SI DE SAUVEGARDE ET D'EXPLOITATION DU CANAL DE BOUCOIRAN	SI CONST RELAIS TV DU MONT LOZERE	SI REEMETTEURS DE TV DU CANTON DE VALLERAUGUE
SIAEP L'Estréchure-Saumane	SIRP DE CHAMBORIGAUD	SI A DE L'HERAULT ET SES AFFLUENTS
SIVU DFCI des basses vallées cévenoles	SI AEP DE LUECH	SI DEVELOPPEMENT DE L'ECOLE EN MILIEU RURAL
EPTB VISTRE VISTRENQUE	SI DISTRIBUTION DE LA GRAND COMBE	SIRP LA CAPELLE MASMOLENE FLAUX ST VICTOR DES OULES
SIVU ASSAINISSEMENT DE LA PLAINE DU VISTRE	SIVU PETITE ENFANCE	SIRP D'AIGALIERS, BARON, FOISSAC
SIVU ASSAINISSEMENT DES HAUTES TERRES DU VISTRE	SIRS DE LAVAL PORTES	SIRP LUSSAN, FONTS SUR LUSSAN, VALLERARGUES
SIVU VISTRE BUFFALON	SIVOM REGION SUMENOLE	SIRP du SOLEYRON BRUGAS ET SEYNES
SM DU PAYS GARRIGUES ET COSTIERES DE NIMES (sm des garrigues de la région de Nîmes)	SM GRAND SITE DE NAVACELLES	SIRP VALLIGUIERE POUZILLAC
SM DU SCOT DU SUD DU GARD	SIRP ST BENEZET AIGREMENT	SIRP DE LA VALLEE DE LA TAVE
SMEG	SIVOM CEZE AUZONNET	SIVU DE L'YEUSERAIE
SM PETR PAYS VIDOURLE CAMARGUE	SIVOM DE LA CHARTE DES VALLEES ORIENTALES DU MONT LOZERE	SIVOM DES ETS SCOLAIRES SECONDAIRES DE BAGNOLS
SITOM REGION SUD GARD	SIVOM DE LA REGION DE BESSEGES	SIIG : SIVU D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE
SM PROTECTION DE LA CAMARGUE GARDOISE	SMEGA (ex SI AEP BARJAC)	SIVU DU BAGNOLAIS
SM DES GORGES DU GARDON	SI AEP LES MAGES SAINT JEAN DE V	SIRP REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE LE PIN, SAINT PONS LA CALM
SIVU DES GARRIGUES DE LA REGION DE NIMES – DFCI	SI AEP COURRY GAGNIERES	SIVU DES PIGNEDES
SM AB CEZE	SIRP ALLEGRE NAVACELLES	SIA DU VIDOURLE ET AFFLUENTS
SI GENDARMERIE MARGUERITTES	SM ORDURES MENAGERES SPAC	SI DE RECALIBRAGE DU QUIQUILHAN
SI CES MARGUERITTES	SIVOM DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE LA VALLEE DE LA CEZE	SIRP CANAULES/SAINT-THEODORIT ET SAVIGNARGUES
SIAEP DE DOMESSARGUES	SIVOM D'ORGANISATION ET DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE	SIRP DE DURFORT/FRESSAC
SIVU DU MOULIN A VENT	SIAEP DU HAUT GARD (ex SI AEP Vénéjan-St Nazaire)	SIRP BROUZET/CARNAS/CORCONNE
SM LEINS GARDONNENQUE	SIVU AMENAGEMENT VALLEE DE LA CEZE ET AFFLUENTS-MONTCLUS	SIRP DU COUTACH
SM LENS PIGNEDES	SIVU AMENAGEMENT DE L'ARNAVE	SIRP DE SAINT-THEODORIT
SI DES EAUX DE LA VAUNAGE	SIRP d'Issirac/Le Garn/Laval Saint-Roman	SIVU pour l'aménagement du site du lycée de Villeneuve lez Avignon
SIRP COLLORGUES/GARRIGUES STE EULALIE	SIVU A VOCATION SCOLAIRE DE PONT ST ESPRIT	SIVU de la restauration scolaire Villeneuve lez Avignon/Pujaut
SIEM de Saint Mamert	SIVOM « AUBAIS VILLE TELLE »	SIVU des Massifs de Villeneuve
SIRS AUBUSSARGUES/BOURDIC	SIAPV : SYNDICAT INTERCOMMUNAL (eaux) DE LA PLAINE DE LA VAUNAGE	
SIRP DE FONTS, ST BAUZELY, GAJAN	SIAPV : SYNDICAT INTERCOMMUNAL (eaux) DE LA PLAINE DE LA VAUNAGE	
SIRS LA ROUVIERE, MONTIGNARGUES	SIVU ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE VILLEVIEILLE	
SIVU DE VOIRIE (St Côte et Maruéjols)	SIVU ASSAINISSEMENT VIDOURLE ET BENOVOIE	
SIVOM DE LA REGION DE COLLORGUES	SIVU TRANSPORT SCOLAIRES DU COLLEGE DE SOMMIERES ET CALVISSON	
SICTOM Uzès	SI REQUALIBRAGE ALLARENQUE	
SCOT UZEZE-PONT DU GARD	SIRP MARUEJOLS LES GARDON	
SIAEP REGION DE LUSSAN	SI d'assainissement des terres du bassin de Jonquières	
SI AEP DU PONT DU GARD	SI AEP CORCONNE/LIOUC/BROUZET	
SI AEP DE MONTAIGU	SIAEP DE LA REGION DE GARDIES (assujetti à TVA)	
SIVU AEP ET ASSAINISSEMENT DE ST LAURENT LA VERNEDE	SM D'EAU POTABLE DU FRIGOULOUS (assujetti à TVA)	

**Liste des bénéficiaires Droits communs FCTVA –
AUTRES**

CCAS ALES
CCAS St Martin de Valgalgues
CCAS DE BERNIS
CCAS MARGUERITTES
CCAS MILHAUD
CCAS NIMES
CCAS UZES
CDG Fonction Publique Territoriale
CCAS AIGUES MORTES
EHPAD LE BOSQUET / CCAS DE BAGNOLS
CCAS DE GENERAC
CCAS DE LE CAILAR
CCAS DE LAUDUN-L'ARDOISE
CCAS DE ST HILAIRE D'OZILHAN
CCAS DE VAUVERT
CCAS DE VERGEZE
CCAS DE GALLARGUES LE MONTUEUX
CIAS DU PAYS VIGANAIS
CCAS La Grand Combe
CCAS DU GRAU DU ROI
CCAS Saint Laurent d'Aigouze
CCAS Aigues-Mortes
CCAS de Beaucaire
CCAS LE GRAU DU ROI
CCAS Pont Saint Esprit
CCAS Saint-Paulet de Caisson
CCAS Villeneuve lez Avignon
Office de tourisme Aigues Mortes